



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 24 mars 2017

**Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 30 mars 2017**

**Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,**

**Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 30 mars 2017 les deux points suivants :**

1. *Demande de mise en ligne des avis d'urbanisme et autres informations administratives à destination du public*
2. *Demande de mise en place d'une aire d'accueil de camping-cars en vue d'étendre l'offre touristique sur la Commune*

**Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.**

**Bonne journée.**

**Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE**

## ***1. Demande de mise en ligne des avis d'urbanisme et autres informations administratives à destination du public***

Chaque semaine de nouveaux avis d'urbanisme et autres informations administratives à destination du public sont affichés aux valves communales prévues à cet effet. C'est le minimum imposé par la loi.

L'inconvénient majeur avec cet affichage est que si un citoyen désire être tenu informé, il doit pratiquement se déplacer afin de consulter les valves. Ce n'est pas un effort insurmontable, mais cela demande du temps si précieux pour de nombreuses personnes.

La solution ? Publier l'ensemble de ces avis sur le site de la commune, par exemple sous l'onglet « INFOS PRATIQUES », ou mieux proposer une newsletter hebdomadaire vers les personnes demandeuses de ces informations.

**Le Collège peut-il étudier la faisabilité de ces propositions destinées à impliquer toujours plus le citoyen bertrigeois dans la gestion de la commune ?**

## ***2. Demande de mise en place d'une aire d'accueil de camping-cars en vue d'étendre l'offre touristique sur la Commune***

Les camping-cars ont la cote. On en voit de plus en plus sur nos routes.

Dès lors, il serait bon d'étudier l'opportunité pour la Commune de créer une aire d'accueil pour ces véhicules. Une offre complémentaire à celles existantes sur le territoire qui pourrait accroître l'attraction de la commune, au bénéfice du commerce local.

De quoi ont besoin les camping-caristes ?

- pouvoir remplir les réservoirs d'eau (la consommation est en moyenne de 30 litres par jour et par personne) ;
- tous les deux jours, ils doivent vider leurs réservoirs d'eaux usées ;
- il leur faut aussi vidanger les toilettes chimiques, tous les trois à quatre jours ;
- enfin, chaque soir, ils recherchent une solution de stationnement, sans la contrainte d'une réservation, et sans obligation de séjourner dans un camping, avec ou sans possibilité de se connecter au réseau électrique, ou d'accéder à un réseau wifi.

Plusieurs options existent :

- équiper un parking d'une borne multi-services (avec point d'eau, vidoir, éventuellement électricité) ;
- créer une aire de services sans pour autant proposer une solution de stationnement ;
- les services peuvent être fournis gratuitement, ou moyennant paiement (par carte bancaire, jeton disponibles dans les commerces locaux, etc).

La création d'une aire spécifique devrait en outre éviter les rejets sauvages de produits polluants.

**Quelle est la position du Collège par rapport à cette proposition destinée à capter un nouveau public et développer le tourisme sur notre territoire ?**